

**COMMUNE DE LA COTE D'AIME**

**COMPTE RENDU DE REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VENDREDI 12 AVRIL 2013**

Présents : OUDARD Michel - BONNET-EYMARD Xavier - COLLOMB Joël - COLLOMB Thierry - DOBIAS Serge  
GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - Sonia JULIE - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence -  
SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle

Excusé: JOVET Joël -

Absente PY Adéline

Secrétaire : GIRARD Sylvie

**I – AFFAIRES GENERALES**

**1. Vote des budgets primitifs**

- Budget communal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre à 1 433 647.23 € en section de fonctionnement et 999 738.50 € en section d'investissement

- Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre à 480 247 € en section de fonctionnement et 547 440.46 € en section d'investissement

Il est précisé que ces montants sont conformes au débat d'orientation budgétaire du 22 mars 2013

**2. Création d'un poste d'agent technique saisonnier**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, pour faire face aux absences du personnel communal technique, notamment durant les congés d'été et compte tenu du programme de travail, il convient de créer un poste d'agent technique saisonnier pour une durée de six mois à compter du 13 mai 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de six mois à compter du 13 mai 2013,

- dit que cet agent sera rémunéré à l'indice majoré 336,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

### **3. Etude pour l'implantation de troupeaux d'intérêts collectifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que d'un constat établi relatif à l'état des lieux sur la commune, il ressort que les bonnes parcelles sont bien valorisées, soit par les agriculteurs de la commune, soit par des agriculteurs voisins. Par contre, les parcelles les plus pentues, moins accessibles, en particulier en aval du chef lieu, accusent une forte dynamique d'embroussaillage relativement inquiétante et relativement ancienne. En parcourant ce secteur, on peut constater une grande diversité d'entretien des parcelles avec des secteurs plutôt bien entretenus côtoyant de grands espaces embroussaillés.

D'autre part, l'alpage communal de Foran – la Balme est aujourd'hui sous utilisé.

Les élus de la commune ont, dans un premier temps, envisagé l'installation d'un jeune agriculteur sur les parcelles délaissées.

Le groupe de développement agricole de Haute tarentaise sollicité par rapport à ce projet ne l'a pas trouvé comme viable au regard des modèles existants localement ; ainsi les élus ont compris qu'il était utopique de proposer un candidat à l'installation sur un site complètement embroussaillé.

Un troupeau dit « d'Intérêt Collectif » pourrait répondre aux attentes de ce territoire en donnant à ce parcellaire délaissé un nouvel avenir.

Ce projet s'inscrit bien dans le cadre de la création de l'AFP à l'échelle communale, le Troupeau d'Intérêt Collectif (TIC) devenant un outil au service du projet, réel partenaire et prestataire apte à réouvrir et reconquérir ces espaces afin de leur redonner vie et de pouvoir les proposer à terme soit à des agriculteurs en place, soit à un jeune à installer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de financer un diagnostic initial et établir un programme d'actions sur la base du devis de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Considérant la nécessité de redynamiser les secteurs dits « embroussaillés » sur la commune,

- Approuve l'étude à réaliser avec la Société d'Economie Alpestre de la Savoie,
- Approuve son montant qui s'élève à 22 680 euros hors taxes,
- Sollicite une subvention du Conseil Général de la Savoie.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée

La Côte d'Aime, le 15 avril 2013

Le Maire,  
M. OUDARD

